

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **12 octobre 2009**

Décision n° **B-2009-1171**

commune (s) : Bron - Lyon 8°

objet : Mermoz-Pinel - Réaménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Tixier prolongée - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2009

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Frih, M. Rivalta.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Barge, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse (pouvoir à Mme Gelas), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Blein, Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Philip, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 12 octobre 2009**Décision n° B-2009-1171**

commune (s) : Bron - Lyon 8°

objet : **Mermoz-Pinel - Réaménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Tixier prolongée - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibérations n° 2008-4694 et 2008-4688 en date du 21 janvier 2008, le conseil de Communauté a autorisé, dans le cadre du projet de réaménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Tixier prolongée, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des marchés pour les travaux de voirie réseaux divers (lot n° 1), espaces verts (lot n° 2), éclairage public (lot n° 3), signalisation lumineuse (lot n° 4), fourniture de granit (lot n° 5) concernant le réaménagement l'avenue Mermoz et de la rue Tixier prolongée à Lyon 8° et Bron.

Pour des raisons d'économie d'échelle, 2 changements sont intervenus entre les informations données lors du Conseil du 21 janvier 2008 et le lancement de la consultation, d'une part, un lot n° 6 : asphaltes a été ajouté et, d'autre part, les travaux de voirie et de fourniture de granit relatifs à la rue Tixier ont été intégrés à l'appel d'offres.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 18 septembre 2009, a classé les offres et choisi celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie réseaux divers : Groupement Sacer-Perrier TP-Screg-Colas (offre de base) pour un montant de 1 897 730,77 € HT, soit 2 269 686,00 € TTC,
- lot n° 2 : plantations : parcs et sports, pour un montant de 268 622,48 € HT, soit 321 272,48 € TTC,
- lot n° 3 : éclairage public : groupement Citeos-Balthazard-Legros TP, pour un montant de 200 965,75 € HT, soit 240 355,04 € TTC,
- lot n° 4 : signalisation lumineuse : Spie Sud-Est, pour un montant de 132 664, 30 € HT, soit 158 666, 50 € TTC,
- lot n° 5 : fourniture de granit : atelier du haut languedoc, pour un montant de 371 949, 85 € HT, soit 444 852,02 € TTC,
- lot n° 6 : asphaltes : Asten-Division Spapa (offre de base), pour un montant de 285 206, 20 € HT, soit 341 106,61 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés pour le réaménagement de l'avenue Mermoz et de la rue Tixier prolongée à Lyon 8° et Bron ainsi que tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : voirie réseaux divers : groupement Sacer-Perrier TP-Screg-Colas (offre de base), pour un montant de 1 897 730,77 € HT, soit 2 269 686,00 € TTC,

- lot n° 2 : plantations : parcs et sports, pour un montant de 268 622,48 € HT, soit 321 272,48 € TTC,

- lot n° 3 : éclairage public : groupement Citeos-Balthazard-Legros TP, pour un montant de 200 965,75 € HT, soit 240 355,04 € TTC,

- lot n° 4 : signalisation lumineuse : Spie Sud-Est, pour un montant de 132 664,30 € HT, soit 158 666,50 € TTC,

- lot n° 5 : fourniture de granit : atelier du haut languedoc, pour un montant de 371 949,85 € HT, soit 444 852,02 € TTC,

- lot n° 6 : asphaltes : Asten-Division Spapa (offre de base), pour un montant de 285 206,20 € HT, soit 341 106,61 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510 , 212 100, 458 110, 231 560 et 231 520 - fonctions 0822, 0823 et 0824 - opérations 0806 et 1529.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2009.